

De la TNT au Très Haut Débit Mobile

J - 4 : préparez-vous aux changements de fréquences de la TNT le 14 mai dans les régions Hauts-de-France et Normandie

Maisons-Alfort, le 10 mai 2019 – Le 14 mai prochain, des fréquences utilisées pour la diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) vont être modifiées. Ce sont plus de 191 modifications de fréquences prévues sur l'ensemble des 81 sites de diffusion et environ 4,6 millions de téléspectateurs concernés par ces réaménagements. Ces téléspectateurs risquent de ne plus recevoir certaines chaînes à partir du 14 mai et devront procéder à une recherche et mémorisation des chaînes pour les retrouver.

Pourquoi ces changements de fréquences de la TNT ?

Ces opérations ont pour objectif de **transférer des fréquences pour le Très Haut Débit Mobile** (la 4G et plus tard, la 5G), dont les besoins sont en forte croissance compte tenu des nouveaux usages du public qui, via leurs smartphones et autres objets connectés, échangent toujours plus de données en mobilité.

Qui est concerné par ces réaménagements ?

Ce sont essentiellement les téléspectateurs situés dans les régions **Hauts-de-France et Normandie (ex Haute-Normandie)**, ainsi que le **département de l'Eure-et-Loir** qui seront concernés par ces changements de fréquences de la TNT 14 mai.



Pour connaître précisément à quelle date sont programmés les changements de fréquences à votre adresse, l'ANFR met à disposition des téléspectateurs [un module d'auto-diagnostic](https://www.recevoirlatnt.fr) sur le site [recevoirlatnt.fr](https://www.recevoirlatnt.fr)

Seuls les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau sont concernés par cette réorganisation de fréquences. Ceux recevant la télévision par ADSL (box), fibre optique, satellite ou câble ne sont pas concernés.

Dans les Hauts-de-France, 51 % des foyers disposent d'un téléviseur relié à l'antenne râteau et 66,6% en Normandie alors que la moyenne nationale est de 51,4 %.

Comment récupérer les chaînes perdues ?

Les réaménagements entraînent une perte des chaînes dont les fréquences ont été modifiées. Le téléspectateur devra donc procéder à **une recherche des chaînes** le jour J pour retrouver l'ensemble des programmes.

La recherche des chaînes est **une manipulation simple à faire**. Elle permet de mettre à jour l'ensemble des emplacements des chaînes de télévision que vous recevez.

Il s'agit d'un procédé de recherche automatique des chaînes à activer par le biais de la télécommande du téléviseur ou de l'adaptateur TNT. Ce processus prend quelques minutes.

Des supports d'information pour guider les téléspectateurs

L'ANFR met à disposition des téléspectateurs des plateformes d'information qui peuvent notamment les aider dans la manipulation de la recherche des chaînes :

Le site Internet

www.recevoirlaTNT.fr

- Des fiches explicatives de la recherche de chaînes par marque de téléviseur
- Une vidéo « tutoriel » qui explique toutes les étapes de la recherche de chaînes

Le centre d'appel

0970 818 818

- Ouverture exceptionnelle du centre d'appel jusqu'à 22H le jour des réaménagements
- Des téléopérateurs qui accompagnent le téléspectateur dans la manipulation de recherche de chaînes

Centre d'appel téléphonique virtuel : Assistance TNT

assistance.recevoirlatnt.fr

Cette plateforme vous guide dans les démarches à suivre en cas de difficultés de réception de la TNT. Elle vous informe d'éventuels dysfonctionnements de la diffusion dans votre zone.

Des aides financières à destination des téléspectateurs et des gestionnaires d'immeubles

Si des difficultés de réception persistent malgré la recherche des chaînes, des aides financières peuvent être accordées sous certaines conditions :

Pour les téléspectateurs :

- **120 euros TTC maximum pour adapter l'antenne râteau individuelle**
- **250 euros TTC maximum pour passer à un mode de réception alternatif à l'antenne râteau** (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

Ces aides ont pour objectif d'assurer la continuité de la réception des foyers. Elles sont disponibles pendant une **durée de 6 mois** à partir des changements de fréquences.

Pour les gestionnaires d'immeubles :

- **500 euros TTC sur présentations des factures des travaux réalisés.**

Cette aide est ouverte 4 mois avant la date des réaménagements et disponible pendant 6 mois.

- Dossiers de presse :

Lille :

https://www.recevoirlatnt.fr/fileadmin/contenu/Tousa_vospostes/phase_12/20190429-DP-lille-phase12.pdf

Amiens :

https://www.recevoirlatnt.fr/fileadmin/contenu/Tousa_vospostes/phase_12/20190502-DP-amiens-phase12.pdf

Rouen :

https://www.recevoirlatnt.fr/fileadmin/contenu/Tousa_vospostes/phase_12/20190510-DP-rouen-phase12.pdf

- Supports de communication de la campagne d'information :

<https://www.recevoirlatnt.fr/index.php?id=1208>

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



Annexe

Calendrier des différentes phases

